

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le jeudi 26 juin à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE,
Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoît GOUBAND,
Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, David JARRY (pouvoir à Thomas MICHONNEAU), Olivier
LARMANJAT, Benoît LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N°2025-043 Devis panneaux photovoltaïque salle paroissiale et gymnase

Monsieur le maire présente les devis reçus par les entreprises Berthelot et Auger pour les
panneaux photovoltaïque sur le gymnase et la salles paroissiale.

Le devis d'Auger pour la salle paroissiale s'élève à la somme de 17.511,44 € ht soit 21.013,73 €
ttc. Celui du gymnase s'élève à la somme de 63.094,44 € ht soit 75.713,33 € ttc.

Le devis de la SARL Berthelot pour la salle paroissiale s'élève à la somme de 33.250€ ht soit
39.900€ ttc. Celui de la salle paroissiale s'élève à la somme de 93.700€ ht soit 112.440€ ttc.

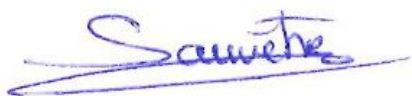
Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir entendu Monsieur le maire et après en avoir
délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Auger d'un montant de 21.013,73 € TTC pour la
salle paroissiale.
- **VALIDE** le devis de l'entreprise Auger d'un montant de 75.713,33 € TTC pour le
gymnase.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les
documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 30 juin 2025

Secrétaire de Maire
Cécile SAUVETRE



Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

